

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Agir à l'international****E200**

La Commission Permanente,

- VU** le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement UE 2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** l'annexe 1 relative à la définition des PME du règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 (JOUE du 26/06/2014 - L 187/1) déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-4, L1115-1, L.1511-1 et suivants, L.1611-4, L.4221-1, L.4251-13,
- VU** le code du commerce et notamment l'article L.710-1,
- VU** le code de l'éducation,
- VU** le Code de la commande publique et notamment l'article L2511-6 relatif aux coopérations public-public,
- VU** la loi n° 2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique et notamment son article 50,
- VU** l'ordonnance n°2014-1555 du 22 décembre 2014 relative et Business France et portant fusion de l'Agence française pour les investissements internationaux et d'Ubifrance, agence française pour le développement international des entreprises,
- VU** le décret n°2014-1571 du 22 décembre 2014 fixant le cadre d'action de Business France et notamment les conditions dans lesquelles l'agence assure ses missions en partenariat avec les collectivités territoriales et au service des entreprises,
- VU** le dernier Contrat d'Objectifs et de Moyens signé entre Business France et l'Etat, pour la période 2017-2022, validé par le Conseil d'Administration de Business France le 21 décembre 2018 et signé avec ses tutelles le 27 décembre 2018,
- VU** l'accord de coopération entre Régions de France et Business France conclu le 29 septembre 2016,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 13 juillet 2018 approuvant le protocole d'accord tripartite « Team France Export Pays de la Loire » entre la Région des Pays de la Loire, Business France et la Chambre de Commerce et d'Industrie Région Pays de la Loire signée le 19 septembre 2018.
- VU** la convention de coopération conclue le 16 novembre 2022 entre Business France et l'Agence Régionale de Développement des Pays de la Loire,
- VU** la loi du 14 mars 2000 relative aux volontariats civils institués par l'article L.111-2 du code du service national et à diverses mesures relatives à la réforme du

Service National,

- VU** le code du service national et notamment ses articles L122-1 et suivants, et les textes d'application subséquents
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris en application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022/2028,
- VU** la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le règlement d'intervention Performance export Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le règlement d'intervention Performance export Pays de la Loire modifié,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 25 février 2022 approuvant la convention cadre de coopération en faveur de l'internationalisation de l'économie entre Business France et la Région des Pays de la Loire
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 22 septembre 2023 approuvant le règlement d'intervention relatif au dispositif V.I.E Pays de la Loire, le règlement d'intervention relatif au dispositif Emploi export Pays de la Loire ainsi que la convention type relative au dispositif Emploi Export Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 22 septembre 2023 relative à la convention n°2023_09073 entre la Région des Pays de la Loire et l'ONG ACTED approuvant l'aide d'urgence en faveur du Maroc pour soutenir les populations victimes du séisme au Maroc,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

1 - Ancrer durablement l'export dans la stratégie de développement des entreprises ligériennes

Dispositif Emploi Export Pays de la Loire

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 15 000 € sur un montant subventionnable de coûts salariaux plafonné de 30 000 € à l'entreprise PRESTIGE DISTRIBUTION France (44-SAVENAY) pour le recrutement par cette entreprise d'un technico-commercial support,

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 15 000 € sur un montant subventionnable de coûts salariaux plafonné de 30 000 € à l'entreprise GENSENSOR (44- NANTES) pour le recrutement par cette entreprise d'une Field Application Scientist dédiée au développement export,

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 15 000 € sur un montant subventionnable de coûts salariaux plafonné de 30 000 € à l'entreprise GREENOV ITES (44 - NANTES) pour le recrutement par cette entreprise d'un responsable du développement international,

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 15 000 € sur un montant subventionnable de coûts salariaux plafonné de 30 000 € à l'entreprise CLEVER CLOUD (44-NANTES) pour le recrutement par cette entreprise d'un commercial export,

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 15 000 € sur un montant subventionnable de coûts salariaux plafonné de 30 000 € à l'entreprise HUBERT PROCESS (53-LAVAL) pour le recrutement par cette entreprise d'un commercial export,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 75 000 €,

D'AUTORISER

la Présidente à signer les conventions correspondantes, selon le modèle approuvé lors de la Commission permanente du 22 septembre 2023,

Dispositif VIE Pays de la Loire

D'APPROUVER

le soutien à quatre entreprises pour la mise en place de quatre jeunes volontaires internationaux à l'entreprise au titre du dispositif "VIE Pays de la Loire", figurant en annexe 1,

2 - Appui au réseau régional Pays de la Loire Coopération Internationale

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 45 000 € au réseau régional Pays de la Loire Coopération Internationale, sur un budget subventionnable de 465 180 €, pour la mise en place de son programme d'actions sur la période 2024/2025,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 45 000 €,

D'AUTORISER

le versement d'une cotisation de 1 500 € au titre de l'année 2024,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 1 500 €,

D'APPROUVER

les termes de la convention présentée en annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

3 - Partenariat portant sur l'internationalisation de l'économie avec Business France - Représentations à l'étranger sur la zone Europe du Nord

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 177 291 € pour le renouvellement de la convention de l'envoyé spécial sur la zone Europe du Nord en partenariat avec Business France,

4 - Avenant à la convention n°2023_09073 avec l'ONG ACTED pour soutenir les populations victimes du séisme au Maroc

D'APPROUVER

les termes de l'avenant n°1 de la convention n°2023_09073 entre la Région des Pays de la Loire et l'ONG ACTED présenté en annexe 3,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

5 - Prospection collective à l'international - Programme d'actions 2025 "Prospect Export" - Chambre d'Agriculture Régionale

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 450 000 € à la Chambre d'Agriculture Régionale sur une dépense subventionnable de 450 000 €, pour la mise en place de son programme d'actions 2025,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 450 000 €,

D'APPROUVER
les termes de la convention présentée en annexe 4,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble
Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus ci-après ne prennent pas part aux votes : Laurent DEJOIE, Philippe HENRY.

REÇU le 28/11/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs